



Etablissement
Public Territorial

Séance ordinaire du conseil territorial du 26 janvier 2021
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DÉLIBÉRATION n°2021-01-26_2223

Cachan – Bilan de la concertation préalable
au projet d'aménagement Campus Cachan

L'an deux mille vingt et un, le 26 janvier à 18h15 les membres du Conseil de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre se sont réunis en Mairie de Vitry-sur-Seine, en séance ouverte par son président, Monsieur Leprêtre, sur convocation individuelle en date du 20 janvier 2021. Conformément à l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire, la séance se déroule sans public, le caractère public de la séance étant respecté par sa retransmission en direct sur le site internet de l'EPT. Le quorum est ramené à un tiers des membres, chaque élu pouvant détenir deux pouvoirs

Ville	Nom	Présent	A donné pouvoir à	Votes
Villejuif	Mme ABDOURAHAMANE Rakia	Représenté	G. Lafon	P
Vitry-sur-Seine	M. AFFLATET Alain	Représenté	R. Dell'agnola	P
Gentilly	M. AGGOUNE Fatah	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	Mme AMKIMEL Saloua	Représentée	K. Cabillic	P
Le Kremlin-Bicêtre	Mme AZZOUG Anissa	Représentée	M. Kacimi	P
Vitry-sur-Seine	M. BELL-LLOCH Pierre	Présent		P
Orly	Mme BEN CHEIKH Imène	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. BENBETKA Abdallah	Représenté	K. Ben-Mohamed	P
Juvisy-sur-Orge	M. BENETEAU Sébastien	Représenté	A.Troubat	P
Vitry-sur-Seine	M. BEN-MOHAMED Khaled	Présent		P
Juvisy-sur-Orge	Mme BENSARSA REDA Lamia	Représentée	A.Troubat	P
Viry-Chatillon	M. BERENGER Jérôme	Représenté	JM. Vilain	P
Savigny-sur-Orge	Mme BERNET Lydia	Représentée	B. Guillaumot	P
Thiais	M. BEUCHER Daniel	Présent		P
Chevilly-Larue	Mme BOIVIN Régine	Présente		P
Le Kremlin-Bicêtre	M. BOUFRAINE Kamel	Représenté	JL. Laurent	P
Cachan	Mme BOUGLET Maëlle	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	M. BOURDON Frédéric	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. BOUYSSOU Philippe	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. BRIEY Ludovic	-		-
Villeneuve-Saint-Georges	Mme CABILLIC Kati	Présente		P
Fresnes	Mme CHAVANON Marie	-		-
Athis-Mons	M. CONAN Gautier	Représenté	B. Guillaumot	P
Chevilly-Larue	Mme DAUMIN Stéphanie	Présente		P
Cachan	Mme DE COMARMOND Hélène	Représentée	C. Vielhescaze	P
L'Haÿ-les-Roses	M. DECROUY Clément	Présent		P
Savigny-sur-Orge	M. DEFREMONTE Jean-Marc	Présent		P
Arcueil	Mme DELAHAIE Carine	Représentée	F. Aggoune	P
Thiais	M. DELL'AGNOLA Richard	Présent		P
Villeneuve-Saint-Georges	M. DELORT Daniel	Représenté	P. Gaudin	P
Vitry-sur-Seine	Mme DEXAVARY Laurence	Représentée	F. Bourdon	P
Ivry-sur-Seine	Mme DORRA Maryse	Présente		P
Morangis	M. DUFOUR Jean-Marc	Représenté	B. Vermillet	P
Savigny-sur-Orge	Mme DUPART Agnès	Représentée	JM. Defremont	P
Vitry-sur-Seine	Mme EBODE ONDOBO Bernadette	Représentée	C. Vielhescaze	P
Villejuif	M. GARZON Pierre	Représenté	G. Lafon	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. GAUDIN Philippe	Présent		P
Choisy-le-Roi	Mme GAULIER Danièle	Présente		P
Arcueil	Mme GILGER-TRIGON Anne-Marie	Représentée	C. Janodet	P
Villeneuve-le-Roi	M. GONZALES Didier	Présent		P
Villeneuve-le-Roi	Mme GONZALES Elise	Représentée	D. Gonzales	P
Ablon-sur-Seine	M. GRILLON Eric	Présent		P
Athis-Mons	M. GROUSSEAU Jean-Jacques	Présent		P
Choisy-le-Roi	M. GUILLAUME Didier	Représenté	S. Daumin	P
Savigny-sur-Orge	M. GUILLAUMOT Bruno	Présent		P

Choisy-le-Roi	M. ID ELOUALI Ali	Présent		P
Orly	Mme JANODET Christine	Présente		P
L'Hay-les-Roses	M. JEANBRUN Vincent	Représenté	C. Decrouy	P
Vitry-sur-Seine	Mme KABBOURI Rachida	Représentée	K. Ben-Mohamed	P
Villejuif	Mme KACIMI Malika	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. KENNEDY Jean-Claude	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme KIROUANE Ouarda	Représentée	C. Pecqueux	P
Arcueil	Mme LABROUSSE Sophie	Présente		P
Vitry-sur-Seine	M. LADIRE Luc	-		-
Villejuif	M. LAFON Gilles	Présent		P
Paray-Vieille-Poste	Mme LALLIER Nathalie	Représentée	R. Dell'Agnola	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. LAURENT Jean-Luc	Présent		P
Fresnes	Mme LEFEBVRE Claire	Représentée	F. Bourdon	P
Vitry-sur-Seine	Mme LEFEBVRE Fabienne	-		-
Vitry-sur-Seine	M. LEPRETRE Michel	Présent		P
Orly	M. LERUDE Renaud	Représenté	Y. Pirolli	P
L'Hay-les-Roses	M. LESSELINGUE Pascal	Présent		P
Thiais	Mme LEURIN-MARCHEIX Virginie	Représentée	D. Beucher	P
Villejuif	Mme LEYDIER Anne-Gaëlle	Représentée	Y. Pirolli	P
Athis-Mons	Mme LINEK Odile	Représentée	S. Daumin	P
Villejuif	M. LIPIETZ Alain	Présent		P
Vitry-sur-Seine	Mme LORAND Isabelle	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-le-Roi	M. MAITRE Jean-Louis	Représenté	D. Gonzales	P
Ivry-sur-Seine	M. MARCHAND Romain	Représenté	P. Bouyssou	P
Rungis	M. MARCILLAUD Bruno	Représenté	P. Lesselingue	P
Ivry-sur-Seine	M. MOKRANI Mehdi	Représenté	P. Bouyssou	P
Villejuif	Mme MORIN Valérie	Représentée	R. Boivin	P
Vitry-sur-Seine	Mme MORONVALLE Margot	Représentée	S. Moualhi	P
L'Hay-les-Roses	M. MOUALHI Sophian	Présent		P
Ivry-sur-Seine	M. MRAIDI Mehrez	Représenté	M. Dorra	P
Choisy-le-Roi	Mme OSTERMEYER Sushma	Représentée	D. Gaulier	P
Choisy-le-Roi	Mme OZCAN Canan	Représentée	E. Grillon	P
Choisy-le-Roi	M. PANETTA Tonino	Représenté	D. Gaulier	P
Ivry-sur-Seine	M. PECQUEUX Clément	Présent		P
Ivry-sur-Seine	Mme PIERON Marie	Représentée	C. Pecqueux	P
Fresnes	M. PIROLI Yann	Présent		P
Cachan	M. RABUEL Stéphane	-		-
Athis-Mons	M. SAC Patrice	Représenté	JJ. Grousseau	P
Viry-Chatillon	M. SAUERBACH Laurent	Représenté	JM. Vilain	P
Ivry-sur-Seine	Mme SEBAIHI Sabrina	Représentée	A. Lipietz	P
Thiais	M. SEGURA Pierre	Représenté	D. Beucher	P
L'Hay-les-Roses	Mme SOURD Françoise	Représentée	C. Decrouy	P
Athis-Mons	Mme SOW Fatoumata	Représentée	JJ. Grousseau	P
Valenton	Mme SPANO Cécile	Présente		P
Chevilly-Larue	M. TAUPIN Laurent	Représenté	A. Id Elouali	P
Choisy-le-Roi	M. THIAM Moustapha	Représenté	E. Grillon	P
Gentilly	Mme TORDJMAN Patricia	Représentée	F. Aggoune	P
Viry-Chatillon	Mme TROUBAT Aurélie	Présente		P
Fresnes	Mme VALA Cécilia	Présente		P
Morangis	Mme VERMILLET Brigitte	Présente		P
Vitry-sur-Seine	Mme VEYRUNES-LEGRAIN Cécile	Représentée	JC. Kennedy	P
Villeneuve-Saint-Georges	M. VIC Jean-Pierre	Représenté	P. Gaudin	P
Cachan	M. VIELHESCAZE Camille	Présent		P
Viry-Chatillon	M. VILAIN Jean-Marie	Présent		P
Valenton	M. YAVUZ Métin	Représenté	C. Spano	P
Le Kremlin-Bicêtre	M. ZINCIROGLU Lionel	Représenté	P. Lesselingue	P
Villejuif	M. ZULKE Michel	Représenté	C. Spano	P

Secrétaire de Séance : Monsieur Sophian MOUALHI

Nombre de Conseillers en exercice composant le Conseil de territoire			102
N° de délibérations	Présents	Représentés	Votants
2204 à 2250	39	58	97

Exposé des motifs

Dans le cadre du projet d'aménagement Campus Cachan, le Conseil territorial de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre a délibéré le 25 février 2020 pour définir les objectifs poursuivis par cette opération et définir les modalités de la concertation.

Rappel des objectifs poursuivis par l'opération Campus Cachan

- Requalifier les espaces communs et renforcer l'ouverture du site,
- Aménager des espaces publics destinés aux habitants et aux étudiants (superficie d'environ 40 000 m²),
- Valoriser les qualités paysagères du site et favoriser la présence du végétal,
- Accueillir les écoles dans un campus urbain paysagé,
- Réaliser des constructions à destination de logements mixtes et de commerces.

Les modalités de la concertation approuvées par l'Etablissement Public Territorial sont les suivantes

- Une réunion publique au minimum,
- Un article au minimum dans le journal d'informations municipales et l'insertion d'une page dans le site internet de la Ville de Cachan dans la rubrique Grands Projets et sur le site internet de l'EPT,
- La mise à disposition d'un dossier de présentation du projet et d'un registre de concertation destiné à recueillir les observations des personnes concernées. Ces documents seront mis à disposition du public au siège de l'EPT (Bâtiment Askia, 11 avenue Henri Farman, BP 748, 94 398 Orly Aéroport Cedex) et au service urbanisme de la Ville de Cachan (3 rue Camille Desmoulins, 94230 Cachan), aux heures et jours habituels d'ouverture.

Les modalités de la concertation suivantes ont été mises en œuvre :

- Une réunion publique et questionnaires le 11 mai 2019
- Deux balades urbaines et ateliers organisés les 26 septembre et 10 octobre 2020
- Présentation du projet et points d'actualité dans les conseils de quartier
- Tenue d'un registre et d'un dossier de présentation en Mairie de Cachan (service urbanisme) et au siège de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.
- Publications d'articles dans le journal d'informations municipales (magazines de juillet-août et septembre 2020).
- Publications d'articles sur le site internet de la ville de Cachan et sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre.

➤ Registre

Un registre a été mis à disposition du public à partir du 30 septembre 2020 à la Direction du Développement Urbain de la ville de Cachan. Un plan du projet d'aménagement ainsi qu'un livret de présentation complètent le registre. Aucun commentaire n'a été formulé dans le registre. Les documents resteront à disposition du public pendant toute la durée du projet.

➤ Réunions publiques

La concertation avec les habitants avait déjà commencé en octobre 2017 avec la tenue d'une balade urbaine pour réaliser un premier diagnostic du site en vue d'enrichir les intentions d'aménagements.

La présentation du projet d'aménagement avait été exposée aux habitants lors des ateliers de concertation dans le cadre de « Parlons Ensemble de Cachan », le 11 mai 2019. C'est environ 80 personnes qui étaient présentes en salle et 29 questionnaires complétés. A cette occasion avait été rappelé les orientations pour l'aménagement du site à travers les panneaux d'exposition et une présentation réalisée en salle.

Par la suite, en raison du contexte sanitaire et des mesures imposées par l'Etat qui interdisaient le regroupement de plus de 10 personnes, le format d'une réunion publique dans une salle a évolué vers une assemblée itinérante sur le site du campus. Ainsi, deux balades urbaines suivies d'ateliers ont été organisées les samedi 26 septembre et 10 octobre 2020 avec les habitants, sur le site, 61 avenue du Président Wilson. Un dispositif d'inscription préalable a été ouvert à tous. Les 40 personnes inscrites ont pu participer aux balades et aux ateliers durant les deux samedis, en 4 groupes de 10.

Cette phase de concertation portait principalement sur la partie directement aménageable par la maîtrise publique, à savoir plus de 4ha d'espaces publics, d'espaces de circulation et d'espaces naturels. A cette occasion, ont été rappelés l'ambition de la ville pour le site, les grands principes d'aménagement par secteur. Un temps d'échange a été proposé sous le format de questions réponses avec les habitants ainsi que des ateliers de travail afin d'approfondir les attentes des habitants sur deux thèmes : usages et ambiances paysagères.

➤ Publication d'articles

Plusieurs articles présentant le projet et les temps de concertation ont été publiés dans le magazine d'informations municipales en juillet-août et en septembre 2020.

Publication d'articles sur le site internet de la ville, dans la page « grands-projets » : présentation détaillée du projet d'aménagement (visuels et plans) et présentation du planning la concertation sur le site (journée du 11 mai, balades urbaines...).

Diaporama de la réunion publique du 11 mai 2019 disponible sur le site de la ville.

Publication d'une actualité sur le site internet de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre afin de présenter le projet et rappeler le calendrier de la concertation et du projet.

Bilan de la concertation

Le projet d'aménagement du campus est majoritairement bien accueilli par les participants à la concertation. La concertation a permis de présenter le projet aux habitants et les balades ont été l'occasion de répondre aux questions exprimées par les participants et d'expliquer les choix pris par la municipalité. La présence du prestataire réalisant le diagnostic faune flore a apporté un regard d'expert sur les enjeux paysagers et environnementaux du site, des échanges ont eu lieu avec les habitants. Sur place, les habitants ont ainsi pu se rendre compte de la dimension du projet d'aménagement et découvrir par la même occasion un nouveau lieu à Cachan.

Les habitants sont globalement satisfaits de pouvoir réinvestir cet espace qui était isolé et inaccessible et qui bénéficie de qualités paysagères et patrimoniales qui seront valorisées dans le projet. La réouverture de cet espace aux Cachanais, exclusivement dédié aux modes doux (exclusion des véhicules à moteur, hors engins de services), et la création d'espaces partagés (parvis, prairie...) est cohérente avec leurs attentes.

La plupart de ces derniers expriment une opinion favorable en faveur du projet et dans le cadre des ateliers de travail portant sur les ambiances paysagères et sur les usages, ont pu faire des propositions constructives sur l'utilisation des espaces qui leur seront dédiés et partagés avec les étudiants.

Le bâtiment de la Porterie a fait l'objet de nombreuses propositions portant sur l'usage de ce lieu, qui seront prises en considération par l'aménageur désigné. Globalement les attentes portent sur un lieu hybride, favorisant l'interdisciplinarité et les échanges. Lieu de partage et de rencontre à l'échelle du campus entre les étudiants et les habitants.

Les quelques réticences exprimées portaient principalement sur les craintes sur un éventuel manque de places de stationnement et par une attente forte pour une végétalisation du parvis. Les observations émises par les habitants sont en cohérence avec le projet d'aménagement qui l'enrichissent d'apports qui devront être pris en compte par le futur concessionnaire des espaces publics du projet d'aménagement de l'opération Campus Cachan. Le travail de concertation se poursuivra avec les habitants au-delà de cette phase règlementaire, avec l'aménageur qui sera désigné.

Sur avis favorable du conseil municipal de Cachan en date du 17 décembre 2020, le conseil territorial est invité à délibérer afin de tirer un bilan favorable de la concertation.

DELIBERATION

Vu la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) transférant à la Métropole du Grand Paris (MGP) et aux établissements publics territoriaux (EPT) des compétences en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L5211-9 et L5211-10 et L5219-2 et suivants ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.103-2 et suivants ;

Vu le décret n° 2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la Métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement territorial ;

Vu le décret n°2015-1665 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre dont le siège est à Vitry-sur-Seine ;

Vu la délibération du 8 décembre 2017 du conseil de la Métropole du Grand Paris ayant défini son intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 janvier 2020, approuvant la reconversion du site ENS et la réalisation d'un campus urbain et validant la procédure de consultation pour désigner un concessionnaire en charge de la réalisation du projet d'aménagement, et demande à l'EPT GOSB de lancer la procédure de consultation ;

Vu la délibération du Conseil territorial du 25 février 2020, approuvant le lancement de la procédure de consultation pour désigner un concessionnaire ;

Vu la délibération du Conseil territorial du 25 février 2020, approuvant les objectifs et modalités de la procédure de concertation préalable sur l'aménagement du campus ;

Vu l'avis favorable du conseil municipal de Cachan en date du 17 décembre 2020 ;

Considérant l'obligation donnée d'engager une concertation préalable en l'application de l'article L.103-2 du Code de l'urbanisme ;

Considérant les objectifs de l'opération d'aménagement Campus Cachan :

- Requalifier les espaces communs et renforcer l'ouverture du site,
- Aménager des espaces publics destinés aux habitants et aux étudiants (superficie d'environ 40 000 m²),
- Valoriser les qualités paysagères du site et favoriser la présence du végétal,
- Accueillir les écoles dans un campus urbain paysagé,
- Réaliser des constructions à destination de logements mixtes et de commerces.

Considérant que les modalités de concertation approuvées ont été respectées et que le projet a fait l'objet d'ateliers de concertation ainsi que d'une présentation en conseils de quartier ;

Considérant l'exposé et la synthèse de la concertation tels qu'ils sont précisés ci-dessus ;

Considérant que dans le cadre de la concertation préalable, les participants ont partagé les objectifs de l'opération ainsi que les orientations d'aménagement qui en découlent, et ont pu faire des observations et propositions, sans remettre en cause le projet, sur la végétalisation du parvis, l'usage des espaces partagés, une offre de stationnement suffisante ;

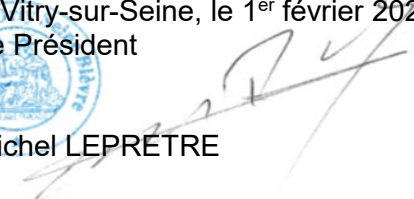
Entendu le rapport de Monsieur Le Président et sur sa proposition,

Le Conseil territorial délibère et, à l'unanimité,

1. Tire un bilan favorable de la concertation préalable au projet d'aménagement Campus Cachan, tant dans la mobilisation que dans la qualité des participants qui seront intégrés au projet.
2. Approuve les caractéristiques essentielles de l'opération de l'aménagement telles que rappelées dans les considérants.
3. Précise les mesures de publicité de la présente délibération :
 - Publication au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre ;
 - Affichage au siège de l'Etablissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre et en mairie de Cachan pour une durée d'un mois.
4. Précise qu'ampliation de la présente délibération sera faite à Monsieur le Préfet du Val-de-Marne et à l'Unité départementale du Val-de-Marne de la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Ile-de-France.
5. Charge le Président ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution des présentes.

Vote : Pour 97

La présente délibération est certifiée exécutoire,
étant transmise en préfecture le 2 février 2021
ayant été affichée le 1er février 2021

A Vitry-sur-Seine, le 1^{er} février 2021
Le Président

Michel LEPRETRE

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou sa publication.